1.4. FICHE D’INFORMATION COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT LES AIDES DESTINÉES À REMÉDIER AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR DES ANIMAUX PROTÉGÉS

*Le présent formulaire doit être utilisé par les États membres pour notifier les aides destinées à remédier aux dommages causés par des animaux protégés, telles que décrites dans la partie II, chapitre 1, section 1.4, des lignes directrices pour les aides d’État dans le secteur de la pêche et de l’aquaculture[[1]](#footnote-1) (ci-après les «lignes directrices»).*

1. Veuillez confirmer que votre définition d’«animal protégé» est conforme à celle figurant au point (31) w) des lignes directrices.

oui  non

1.1. Si la réponse est «oui», veuillez préciser de quel animal protégé il s’agit et indiquer la ou les dispositions applicables de la législation de l’Union ou nationale.

…………………………………………………………………………………….

2. Veuillez confirmer que la mesure prévoit l’existence d’un lien de causalité direct entre le préjudice subi par les entreprises et le comportement des animaux protégés.

oui  non

2.1. Si la réponse est «oui», veuillez mentionner la ou les dispositions applicables de la base juridique.

…………………………………………………………………………………….

3. Veuillez confirmer que les coûts admissibles sont les coûts des dommages découlant directement du comportement des animaux protégés.

oui  non

3.1. Si la réponse est «oui», veuillez mentionner la ou les dispositions applicables de la base juridique.

…………………………………………………………………………………….

3.2. Veuillez confirmer que les dommages seront appréciés par:

(a)  un pouvoir public

(b)  un expert indépendant reconnu par l’autorité chargée de l’octroi

(c)  une entreprise d’assurance.

Veuillez indiquer l’instance ou les instances chargées d’évaluer les dommages.

……………………………………………………………………………….

4. Si la mesure a trait au secteur de la pêche, veuillez confirmer que l’aide ne concerne que les dommages causés aux captures, indépendamment de toute incidence des animaux protégés sur l’ensemble de la population sauvage.

oui  non

4.1. Si la réponse est «oui», veuillez mentionner la ou les dispositions applicables de la base juridique.

…………………………………………………………………………………….

5. Veuillez confirmer que l’aide doit être versée directement à:

(a)  l’entreprise concernée

(b)  un groupement ou une organisation de producteurs dont l’entreprise est membre.

6. Veuillez confirmer que, lorsque l’aide est versée à un groupement ou à une organisation de producteurs, son montant ne doit pas dépasser le montant de l’aide à laquelle l’entreprise concernée peut prétendre.

oui  non

6.1. Si la réponse est «oui», veuillez mentionner la ou les dispositions applicables de la base juridique.

………………………………………………………………………………….

7. Veuillez préciser quand le dommage s’est produit, notamment les dates de début et de fin (s’il y a lieu).

…………………………………………………………………………………………

8. Veuillez confirmer que le régime est établi dans les trois années à compter de la date de survenance du dommage.

oui  non

8.1. Si la réponse est «oui», veuillez mentionner la ou les dispositions applicables de la base juridique.

…………………………………………………………………………………….

9. Veuillez confirmer que la mesure prévoit le versement de l’aide dans un délai de quatre ans à compter de la date de survenance du dommage.

oui  non

9.1. Si la réponse est «oui», veuillez mentionner la ou les dispositions applicables de la base juridique.

…………………………………………………………………………………….

10. Veuillez confirmer les coûts admissibles:

(a)  la valeur marchande des animaux endommagés ou tués par les animaux protégés;

(b)  les dommages matériels causés aux biens suivants: équipements, machines, biens

(c)  les deux types de coûts [soit les coûts admissibles mentionnés aux points (a) et (b)].

10.1. Veuillez indiquer la ou les dispositions de la base juridique qui ont trait aux coûts admissibles.

………………………………………………………………………………………….

11. Veuillez fournir une appréciation aussi précise que possible du type de dommages subis par les entreprises, ainsi que de leur ampleur.

………………………………………………………………………………….

12. Si les coûts admissibles couvrent la valeur marchande des animaux endommagés ou tués, veuillez confirmer que la mesure prévoit que la valeur marchande doit être établie sur la base de la valeur des animaux immédiatement avant la survenance du dommage et comme s’ils n’avaient pas été affectés par le comportement des animaux protégés.

oui  non

12.1. Si la réponse est «oui», veuillez mentionner la ou les dispositions applicables de la base juridique.

………………………………………………………………………………….

13. Si les coûts admissibles couvrent les dommages matériels causés aux biens, veuillez confirmer que la mesure prévoit que le préjudice matériel doit être calculé sur la base du coût de réparation de l’actif concerné ou de la valeur économique qu’il avait avant la survenance du dommage.

oui  non

13.1. Si la réponse est «oui», veuillez mentionner la ou les dispositions applicables de la base juridique.

………………………………………………………………………………….

14. Si les coûts admissibles couvrent les dommages matériels causés aux biens, veuillez confirmer que la mesure prévoit que le montant calculé du préjudice matériel ne doit pas dépasser le coût de la réparation ou de la diminution de la juste valeur marchande causée par le comportement des animaux protégés, c’est-à-dire la différence entre la valeur du bien immédiatement avant et immédiatement après la survenance du dommage.

oui  non

14.1. Si la réponse est «oui», veuillez mentionner la ou les dispositions applicables de la base juridique.

…………………………………………………………………………………….

15. Veuillez indiquer si d’autres coûts supportés par l’entreprise bénéficiaire en raison du comportement des animaux protégés peuvent être ajoutés au montant de la compensation.

oui  non

15.1. Si la réponse est «oui», veuillez indiquer les coûts en question.

…………………………………………………………………………………….

15.2. Si la réponse est «oui», veuillez mentionner la ou les dispositions applicables de la base juridique.

………………………………………………………………………………….

16. Veuillez confirmer que le montant de la compensation doit être diminué des coûts non directement imputables au comportement des animaux protégés qui auraient autrement été supportés par l’entreprise bénéficiaire.

oui  non

16.1. Si la réponse est «oui», veuillez indiquer les coûts en question.

…………………………………………………………………………………….

16.2. Si la réponse est «oui», veuillez mentionner la ou les dispositions applicables de la base juridique.

………………………………………………………………………………….

17. Veuillez confirmer que la mesure prévoit que le montant de la compensation doit être diminué des recettes provenant de la vente de produits liés aux animaux endommagés ou tués.

oui  non

17.1. Si la réponse est «oui», veuillez mentionner la ou les dispositions applicables de la base juridique.

…………………………………………………………………………………….

18. Veuillez noter que la Commission peut accepter d’autres méthodes de calcul à condition que ces méthodes soient représentatives, qu’elles ne soient pas fondées sur des captures ou des rendements anormalement élevés et qu’elles n’aboutissent pas à une surcompensation en faveur d’une quelconque entreprise bénéficiaire.

18.1. Si l’État membre qui procède à la notification entend proposer une autre méthode de calcul, veuillez indiquer les raisons pour lesquelles la méthode exposée dans les lignes directrices n’est pas appropriée en l’espèce et expliquer en quoi cette autre méthode de calcul répond mieux aux besoins recensés.

……………………………………………………………………………………

18.2. Veuillez présenter l’autre méthode proposée en annexe à la notification, en démontrant qu'elle est représentative, qu’elle n’est pas fondée sur des captures ou des rendements anormalement élevés et qu’elle n’aboutit pas à une surcompensation en faveur d’une quelconque entreprise bénéficiaire.

………………………………………………………………………………….

19. Veuillez confirmer que la mesure prévoit que, sauf en cas de premières attaques par des animaux protégés, un effort raisonnable de la part de l’entreprise bénéficiaire est requis sous la forme de mesures préventives, telles que des barrières de sécurité, proportionnées au risque de dommages causés par des animaux protégés dans la zone concernée.

oui  non

19.1. Si la réponse est «oui», veuillez énumérer les mesures préventives requises/recommandées dans la zone concernée.

…………………………………………………………………………………….

19.2. Si la réponse est «oui», veuillez mentionner la ou les dispositions applicables de la base juridique.

………………………………………………………………………………….

19.3. Si la réponse est «non», veuillez démontrer, au moyen d’éléments de preuve appropriés, pourquoi des mesures préventives ne sont pas raisonnablement possibles.

……………………………………………………………………………….

20. Veuillez confirmer que la mesure prévoit que l’aide et les autres sommes éventuellement reçues pour indemniser le préjudice, notamment au titre de polices d’assurance, doivent être limitées à 100 % des coûts admissibles.

oui  non

20.1. Veuillez indiquer l’intensité ou les intensités d’aide maximales applicables dans le cadre de la mesure.

………………………………………………………………………………….

20.2. Veuillez indiquer la ou les dispositions de la base juridique fixant la limite de 100 % et l’intensité ou les intensités d’aide maximales dans le cadre de la mesure.

………………………………………………………………………………….

AUTRES INFORMATIONS

21. Veuillez fournir tout autre renseignement jugé utile pour l’appréciation de la mesure au regard de la section correspondante des lignes directrices.

………………………………………………………………………………….

1. JO C 107 du 23.3.2023, p. 1. [↑](#footnote-ref-1)